

Aux professionnels de la santé et de l'enfance
concernés par la vaccination

Bruxelles, le 01 juin 2020

Concerne : Actualités en matière de vaccination :

- *Plaquette d'information sur la Rougeole (Semaine Européenne de la vaccination 2020)*
- *Changement d'âge de l'administration de la 2^{ème} dose du vaccin RRO*

Madame, Monsieur,

Le contexte spécial d'épidémie de SARS-CoV-2 que nous connaissons actuellement ne doit pas faire passer l'acte vaccinal au second plan. Il est important de rappeler que **la vaccination** reste un acte sûr, recommandé et prioritaire pour se protéger contre des maladies. **Elle demeure indispensable pour protéger les enfants d'autres maladies dont les conséquences peuvent être tout aussi sérieuses.**

- *Plaquette d'information sur la Rougeole (Semaine Européenne de la vaccination 2020)*

La rougeole, par exemple, est hautement contagieuse, bien plus que le covid-19. Elle peut entraîner des complications graves comme des pneumonies ou des encéphalites. Elle est encore et toujours présente dans notre pays, notamment en raison d'une couverture vaccinale insuffisante.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la vaccination 2020 à l'initiative de l'OMS, le Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles a développé, avec l'aide de Sciensano, **une plaquette d'information** qui met en exergue l'épidémie de rougeole que nous avons connue en 2019. Cette dernière a été envoyée par courrier postal et est également disponible sur le site de référence e-vax.

- *Changement d'âge de l'administration de la 2^{ème} dose du vaccin RRO*

Dans le but de raccourcir la période où les personnes ne sont pas protégées par 2 doses du vaccin, le Conseil Supérieur de la Santé avait recommandé en avril 2019, de **changer l'âge d'administration de la 2^{ème} dose du vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO2).** Dès le **1^{er} septembre 2020**, le Programme recommandera d'administrer cette deuxième dose à l'âge de 7-8 ans, et non plus à l'âge de 11-12 ans.

Le schéma retenu pour opérationnaliser le changement dans le cadre de la médecine scolaire s'étale sur 4 ans. A partir de septembre de cette année, la nouvelle cohorte 7-8 ans sera vaccinée et les autres cohortes (entre 8 et 11 ans) seront progressivement rattrapées. Veuillez noter que pour les enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé, la vaccination sera proposée sur base de l'âge de l'enfant et non de l'année fréquentée.

Âge / Anne scolaire	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
7-8 ans / 2 ^{ème} primaire	Vaccination RRO2	Vaccination RRO2	Vaccination RRO2	Vaccination RRO2
8-9 ans / 3 ^{ème} primaire	●			
9-10 ans / 4 ^{ème} primaire	●			
10-11 ans / 5 ^{ème} primaire	●			
11-12 ans / 6 ^{ème} primaire	<u>Vaccination RRO2 (transition)</u>	<u>Vaccination RRO2 (transition)</u>	<u>Vaccination RRO2 (transition)</u>	<u>Vaccination RRO2 (transition)</u>

Pour soutenir l'opérationnalisation de ces changements en médecine scolaire :

- Des équipes mobiles de vaccination seront mises en place.
- Des formations pour les infirmières seront proposées.
- Des outils de communication seront mis à disposition : lettre pour les parents, nouveau flyer spécial vaccination de transition, etc.

En médecine privée, suite au changement d'âge du calendrier, vous pourriez recevoir en consultation des enfants de 7-8 ans ou de 11-12 ans n'ayant pas reçu leur 2^{ème} dose de vaccin contre le RRO. **Pensez à leur proposer la vaccination.**

Il est par ailleurs essentiel que celle-ci soit encodée dans e-vax (et inscrite dans le carnet de santé) afin que ces enfants ne soient pas sur-vaccinés lors des vaccinations de transition mises en place par la médecine scolaire. Nous vous rappelons que dans le cas où un enfant n'est pas en ordre de vaccination de la 1^{ère} dose de vaccin contre le RRO, il doit recevoir un schéma complet¹ en 2 doses avec un intervalle minimum de 1 mois entre les doses.

¹ On considère une personne correctement vaccinée si elle a reçu 2 doses d'un vaccin contre le RRO avec au moins 1 mois d'intervalle entre les 2 doses et que la 1^{ère} dose a été réalisée après 11 mois de vie. Une personne ayant une preuve écrite de vaccination (carnet de vaccination, certificat médical) prouvant qu'elle a reçu 2 doses d'un vaccin contre le RRO est considérée comme protégée, une sérologie n'est pas recommandée.

Nous souhaitons rappeler également que **le vaccin contre le RRO est gratuit** dans le cadre du Programme de vaccination **et à disposition de tous les vaccinateurs**, qu'ils travaillent dans le milieu **public ou privé**.

Pour avoir accès aux **vaccins gratuits**, vous pouvez les **commander via la plateforme E-vax** ou prendre contact avec le support (support@e-vax.be) pour avoir des informations sur le processus d'inscription.

De manière générale, vous pourriez recevoir en consultation des enfants qui en raison du confinement imposé par la lutte contre le Covid-19 ne soit pas à jour dans leurs vaccinations. Nous vous invitons à être particulièrement attentif à vérifier le statut vaccinal des enfants, à continuer à promouvoir le schéma vaccinal recommandé par le Programme de Vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à effectuer les rattrapages si nécessaire.

Dr. Paloma Carrillo-Santistevé
Responsable du Programme de vaccination de la F W-B
Direction Santé ONE